

COMMUNAUTE URBAINE DE BORDEAUX

**EXTRAIT  
DU  
REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DU  
CONSEIL DE COMMUNAUTE**

**Séance du 8 juillet 2005  
(convocation du 27 juin 2005)**

Aujourd'hui Vendredi Huit Juillet Deux Mil Cinq à 09 Heures 30 le Conseil de la Communauté Urbaine de BORDEAUX s'est réuni, dans la salle de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ROUSSET, Président de la Communauté Urbaine de BORDEAUX.

**ETAIENT PRESENTS :**

M. ROUSSET Alain, M. MARTIN Hugues, M. HOUDÉBERT Henri, M. BOBET Patrick, M. BRANA Pierre, M. BRON Jean-Charles, M. BROQUA Michel, Mme CARTRON Françoise, M. CAZABONNE Alain, M. CAZABONNE Didier, Mme CURVALE Laure, M. DAVID Alain, Mme DESSERTINE Laurence, M. DUCASSOU Dominique, M. DUCHENE Michel, Mme EYSSAUTIER Odette, M. FAVROUL Jean-Pierre, M. FELTESSE Vincent, M. FLORIAN Nicolas, M. FREYGEFOND Ludovic, M. GUICHARD Max, M. LABARDIN Michel, M. LABISTE Bernard, M. LAMAISON Serge, M. MERCIER Michel, M. PIERRE Maurice, M. PUJOL Patrick, M. SAINTE-MARIE Michel, M. SEUROT Bernard, M. SOUBIRAN Claude, M. TOUZEAU Jean, M. TURON Jean-Pierre, M. VALADE Jacques, M. ANZIANI Alain, M. BANAYAN Alexis, M. BANNEL Jean-Didier, M. BELLOC Alain, M. BENOIT Jean-Jacques, Mme BRACQ Mireille, M. BREILLAT Jacques, Mme BRUNET Françoise, M. CANOVAS Bruno, Mme CARLE DE LA FAILLE Marie Claude, M. CARTI Michel, Mme CASTANET Anne, M. CAZENAVE Charles, Mme COLLET-LEJUIF Sylvie, Mme CONTE Marie-Josée, M. CORDOBA Aimé, M. DAVID Jean-Louis, Mme DE FRANCOIS Béatrice, M. DOUGADOS Daniel, Mme DUBOURG-LAVROFF Sonia, Mme DUMONT Dominique, M. DUTIL Silvère, Mme FAORO Michèle, M. FAYET Guy, M. FEUGAS Jean-Claude, M. GOURGUES Jean-Pierre, M. GUICHOUX Jacques, M. GUILLEMOTEAU Patrick, M. HOURCQ Robert, M. HURMIC Pierre, Mme ISTE Michèle, M. JAULT Daniel, M. JUNCA Bernard, Mme KEISER Anne-Marie, Mme LIMOUZIN Michèle, M. MANSENCAL Alain, M. MAURIN Vincent, M. MERCHERZ Jean, M. MILLET Thierry, M. MONCASSIN Alain, Mme MOULIN-BOUDARD Martine, M. MOULINIER Maxime, M. NEUVILLE Michel, Mme NOËL Marie-Claude, Mme PARCELIER Muriel, M. POIGNONEC Michel, Mme PUJO Colette, M. QUANCARD Joël, M. QUERON Robert, Mme RAFFARD Florence, M. REBIERE André, M. RESPAUD Jacques, M. SARRAT Didier, M. SEGUREL Jean-Pierre, M. TAVART Jean-Michel.

**EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :**

M. CHAUSSET Gérard à Mme. CURVALE Laure  
Mme. FAYET Véronique à Mme. BRACQ Mireille  
M. GELLE Thierry à M. REBIERE André  
Mme. LACUEY Conchita à M. PIERRE Maurice  
M. BAUDRY Claude à M. ANZIANI Alain  
M. BELIN Bernard à M. HOURCQ Robert  
M. CANIVENC René à M. QUERON Robert  
M. CASTEL Lucien à M. BREILLAT Jacques  
M. CASTEX Régis à M. CAZABONNE Alain  
Mme. CAZALET Anne-Marie à M. DAVID Jean-Louis  
M. CHAZEAU Jean à M. GUICHARD Max  
Mlle. COUTANCEAU Emilie à M. BRANA Pierre  
M. COUTURIER Jean-Louis à M. MOULINIER Maxime  
M. DANE Michel à Mme. NOËL Marie-Claude  
Mme. DARCHE Michelle à Mme. PUJO Colette  
Mme. DELAUNAY Michèle à M. RESPAUD Jacques  
M. DELAUX Stéphan à Mme. DESSERTINE Laurence

M. FERILLOT Michel à M. SAINTE-MARIE Michel  
M. GRANET Michel à Mme. LIMOUZIN Michèle  
M. HERITIE Michel à M. HOUDÉBERT Henri  
Mme. JORDA-DEDIEU Carole à M. JUNCA Bernard  
M. JOUVE Serge à Mme. DUMONT Dominique  
M. LOTHaire Pierre à M. MANSENCAL Alain  
M. MAMERE Noël à M. HURMIC Pierre  
M. MANGON Jacques à Mme. DUBOURG-LAVROFF Sonia  
Mme. PALVADEAU Chrystèle à M. NEUVILLE Michel  
M. PONS Henri à M. MERCHERZ Jean  
M. REDON Michel à M. JAULT Daniel  
M. SIMON Patrick à Mme. RAFFARD Florence  
Mme. TOUTON Elisabeth à Mme. CARLE DE LA FAILLE Marie Claude  
Mme. VIGNE Elisabeth à M. SOUBIRAN Claude  
Mme. WALRYCK Anne à M. DUCHENE Michel

**LA SEANCE EST OUVERTE**

**LORMONT - Projet de renouvellement urbain de la Cité Carriet - Etudes préliminaires pour la modification du Pont Rail - Participation de la Communauté Urbaine de Bordeaux - Décision - Autorisation**

Monsieur TOUZEAU présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs

Le renouvellement urbain du quartier Carriet, qui s'inscrit dans le Grand Projet de Ville des Hauts de Garonne, engagé par la commune de Lormont, conduit à envisager l'aménagement du pont rail situé dans le quartier considéré, entre la rue du Fleuve et l'avenue des Acacias. Cet ouvrage, dit du pont rail du Diable, est implanté aux points kilométriques 576 + 467 de la ligne Paris – Bordeaux. La faible largeur du passage existant sous la voie ferrée (3 m) permet uniquement l'aménagement d'une voie de circulation pour les véhicules. Les cheminements des piétons et des deux roues se font sur la chaussée. La Ville de Lormont et la Communauté Urbaine souhaitent donc qu'une mise en sécurité des cheminements piétons et des deux roues soit étudiée.

La voirie de compétence communautaire, nécessite au préalable la modification du pont rail, ouvrage qui relève de la responsabilité de RFF.

Ce projet a été inscrit dans le programme des actions du projet de renouvellement urbain de la Cité Carriet à Lormont, formalisé dans la convention « Borloo » signée par les partenaires le 28 avril 2005. Dans cette convention, la Communauté s'est engagée à financer la modification de l'ouvrage, à hauteur de 310 000 €, à verser sous forme de participation à RFF maître d'ouvrage, soit 50 % du coût hors taxe prévisionnel. Les autres financeurs sont respectivement le FEDER pour 25 % du coût HT et l'ANRU pour 25 % du coût HT, soit respectivement 155.000 €.

Dans un premier temps, la Communauté souhaite faire établir les dossiers des Etudes Préliminaire relatifs aux modifications de cet ouvrage, en étudiant les deux solutions suivantes :

**Solution 1** : Elargissement du passage inférieur existant

**Solution 2** : Création d'un nouveau passage inférieur

Compte tenu du fait qu'une partie des travaux est à réaliser sur le domaine ferroviaire, propriété de RFF, il est convenu que RFF, maître d'ouvrage des installations à créer ou à modifier sur son domaine, fournira à la Communauté le dossier d'Etudes Préliminaires des parties d'ouvrage relevant de sa propriété.

Dans un second temps, et au vu des résultats des études préliminaires, il conviendra d'établir une seconde convention correspondant aux engagements financiers des partenaires vis à vis de RFF maître d'ouvrage, pour la phase de réalisation des travaux.

La présente convention a pour objectif de définir le cadre financier lié à la réalisation des études préliminaires des travaux sous maîtrise d'ouvrage de RFF et d'en préciser les éléments de programme.

La mission de maîtrise d'œuvre de ces études sera confiée par Réseau Ferré de France à la SNCF. Le délai d'étude est fixé à 5 mois et son montant s'élève à la somme de 44 472 €.

La Communauté Urbaine s'engage donc à financer la totalité du coût de l'étude pour un montant de 44 472 € (opération exonérée de TVA), à déduire de sa participation globale à la réalisation de l'ouvrage qui ne pourra dépasser 50 % du coût total, dans la limite de 310.000€, conformément à la convention de renouvellement urbain signée.

En conséquence, il vous est demandé Mesdames, Messieurs, et si tel est votre avis, de bien vouloir :

#### **DECIDER**

- du versement à RFF d'une participation de la Communauté Urbaine au titre de la réalisation des études préliminaires pour la modification du passage sous le Pont Rail à hauteur de 44 472,00 euros,
- de l'imputation de la dépense correspondante au budget de l'exercice en cours au compte 2315 – fonction 8220 – D 630 000 050.

**AUTORISER M. Le Président à signer la convention correspondante, ci annexée.**

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.  
Fait et délibéré au siège de la Communauté Urbaine le 8 juillet 2005,

Pour expédition conforme,  
par délégation,  
le Vice -Président,

REÇU EN  
PRÉFECTURE LE  
28 JUILLET 2005

M. JEAN TOUZEAU